



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 16 novembre 2020

N°383

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION D'UN [TABLEAU DE BORD](#) SUR L'EXECUTION DE « FRANCE RELANCE »



Le Gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 un plan de relance de 100 milliards d'euros pour soutenir le rebond de l'activité et l'emploi à court terme tout en préparant la France de 2030.

Dès cet été, de nombreuses mesures de France Relance ont commencé à être déployées :

- soit sur la base de financements votés par le Parlement en juillet en troisième loi de finances rectificative pour 2020 : prime à l'embauche, prime à la conversion, aide à la relocalisation industrielle, dotation de soutien à l'investissement local des collectivités...
- soit pour anticiper leur déploiement tout début 2021, sous réserve du vote par le Parlement du projet de loi de finances pour 2021 : appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat ou MaPrimeRénov' par exemple.

Deux mois après l'annonce du plan de relance et conformément au principe de transparence sur sa mise en œuvre demandé par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a publié ce jour sur le site [planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr) un [tableau de bord](#) permettant d'observer l'exécution de « France Relance ».

Ce tableau présente, pour une quinzaine de mesures emblématiques du plan de relance, les résultats obtenus ou les étapes réalisées pour leur mise en œuvre. Ces premiers résultats, très encourageants, démontrent que la protection immédiate de notre économie et la relance sont complémentaires. L'un ne va pas sans l'autre.

Ces résultats seront actualisés chaque mois sur le site [planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr).

## **1. Premiers résultats pour le volet « écologie » de France Relance**

- ***MaPrimeRénov'***

Depuis l'annonce du plan de relance, la rénovation thermique des logements fait l'objet d'un intérêt croissant. En témoigne le nombre de demandes d'aides déposées au titre du dispositif MaPrimeRénov'. Celui-ci a doublé en passant de moins de 10 000 dossiers par mois en moyenne sur les 8 premiers mois de l'année, à 20 000 dossiers déposés en septembre et 30 000 en octobre. Début novembre, ce sont ainsi 135 470 projets de rénovation énergétique qui ont été ainsi menés avec une aide de l'Etat.

Les critères d'éligibilité à ce dispositif ont été élargis à tous les propriétaires occupants et bailleurs ainsi qu'aux copropriétaires pour les travaux de rénovation (devis faisant foi) postérieurs au [1er octobre](#). Les demandes d'aides pour les travaux qui sont nouvellement éligibles pourront être déposées sur le site de [MaPrimeRénov'](#) à partir du 1er janvier 2021 (juillet 2021 pour les propriétaires bailleurs). Le site [Simulaides](#), qui permet de vérifier son éligibilité et de connaître le montant de ses droits, est d'ores et déjà fonctionnel.

- ***Verdissement du parc automobile***

Dès cet été, le plan de relance a permis de soutenir le verdissement du parc automobile privé et public.

[Le bonus écologique et la prime à la conversion](#) soutiennent la demande du secteur automobile tout en contribuant au verdissement des mobilités. Alors que le nombre d'immatriculations de véhicules automobiles de particuliers en France est inférieur de 27 % à celui de 2019, depuis le mois de juin, les immatriculations de véhicules électriques ont été multipliées par près de 3 par rapport à la même période en 2019 et les immatriculations de véhicules hybrides rechargeables par plus de 5.

Parallèlement, l'Etat a fait l'acquisition de 1 300 véhicules électriques conformément à son engagement de verdissement de son parc.

Le tableau de bord comprend également des informations sur le déploiement des mesures de « France Relance » pour la décarbonation de l'industrie et pour la rénovation thermique des bâtiments publics.

## **2. Premiers résultats pour le volet « compétitivité » de France Relance**

Plusieurs mesures de soutien à l'industrie sont prévues au titre du plan de relance : relocalisation de secteurs critiques, développement de projets industriels dans les territoires ou modernisation des secteurs automobile et aéronautique par exemple.

En deux mois, [l'appel à projet](#) aux investissements industriels a rencontré un afflux massif de demandes. Plus de 5 900 dossiers ont été déposés dont deux-tiers par des PME.

320 projets, pour 305 millions d'euros d'aides et 1,2 milliard d'euros d'investissements ont d'ores et déjà été retenus. Avec l'aide du plan de relance, **dès 2020, ce sont 2 milliards d'euros d'investissements industriels qui devraient bénéficier à près de 500 entreprises.**

Fort de ce succès, nous avons déposé un amendement dans le cadre du quatrième projet de loi de finances rectificative pour renforcer les moyens prévus dès 2020, afin de poursuivre sans attendre 2021 la sélection et le financement des meilleurs projets.

Le tableau de bord comprend également des informations sur le déploiement des mesures de France Relance en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises françaises, d'aide à la numérisation des entreprises et les mesures de soutien à l'export.

### **3. Premiers résultats pour le volet « cohésion » de France Relance**

Dès l'été 2020, avec notamment la mise en place au 1<sup>er</sup> août [de primes à l'embauche](#) ou à [l'apprentissage](#) des jeunes de moins de 26 ans, la relance a permis de soutenir l'emploi des jeunes.

Sur les mois d'août et de septembre, 696 000 embauches de jeunes de moins de 26 ans sur des contrats d'au moins 3 mois ont été réalisées, soit 1,3 % de plus qu'en 2019 sur la même période.

Depuis le début de l'année, plus de 310 000 contrats d'apprentissage ont été signés, soit proche du niveau atteint en 2019 qui avait marqué un succès pour l'apprentissage. Alors que les entreprises peuvent faire leur demande de prime avec un décalage, au 1<sup>er</sup> novembre, près de 150 000 demandes de primes à l'embauche ou à l'apprentissage ont été déposées.

Le tableau de bord comprend également des informations sur le déploiement des autres mesures de France Relance en faveur des contrats aidés pour les jeunes et des formations qualifiantes à disposition des jeunes.

### **4. Objectifs de l'exécution de France Relance**

Dès 2020, le plan de relance injectera 10 milliards d'euros dans l'économie. Ces 10 milliards d'euros concernent le versement d'une hausse exceptionnelle de l'aide de rentrée scolaire aux familles, les financements des mesures du plan jeunes, le soutien à la mobilité décarbonée, le soutien aux collectivités locales et aux secteurs et projets industriels.

**En 2021, 40 milliards d'euros du plan de relance supplémentaires seront déployés.**

*« Je salue le travail du Secrétariat général du plan de relance, présidé par Bruno Parent, pour le suivi du déploiement du plan de relance. Ce tableau de bord s'inscrit dans la démarche de transparence, indispensable, de France Relance. En cette période de confinement, le plan de relance garde toute sa pertinence et doit être déployé le plus vite possible : l'emploi, l'apprentissage et la formation vers les métiers d'avenir doivent et devront être soutenus ; le soutien à l'innovation et à l'industrie est crucial pour garder notre indépendance technologique et notre compétitivité ; la décarbonation de notre économie demeure une exigence et une urgence. Il serait faux de croire que les mesures du plan de relance ne peuvent pas à la fois préparer la France de 2030 et soutenir l'activité à court terme. La relance est complémentaire des mesures d'urgence de soutien aux secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires, prises pour protéger les Français. »* **Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances, et de la Relance**

**Lien direct vers le tableau de bord : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/suivi-mesures-indicateurs>.**

**Contact presse :**

**Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)**